

Cote du document: EB 2018/125/R.42/Corr.1
Point de l'ordre du jour: 6 b)
Date: 20 novembre 2018
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Ressources disponibles pour engagement Rectificatif

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Alvaro Lario

Vice-Président adjoint
Responsable des finances en chef
et Contrôleur principal du
Département des opérations financières
téléphone: +39 06 5459 2403
courriel: a.lario@ifad.org

Domenico Nardelli

Directeur et Trésorier de la
Division des services de trésorerie
téléphone: +39 06 5459 2251
courriel: d.nardelli@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef de l'Unité
des organes directeurs
Téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb@ifad.org

Conseil d'administration — Cent vingt-cinquième session
Rome, 12-14 décembre 2018

Pour: **Information**

Ressources disponibles pour engagement

Rectificatif

L'attention du Conseil d'administration est appelée sur le rectificatif suivant au document Ressources disponibles pour engagement (EB 2018/125/R.42).

Pour plus de clarté, les modifications apparaissent en caractères gras et le texte barré correspond aux suppressions.

Page 2, paragraphe 14

Le paragraphe est modifié comme suit:

Le tableau 1 fait apparaître un montant total du programme de prêts et dons de 2018² estimé à ~~407 millions d'USD~~ **1,215 milliards d'USD**, hors programme de dons au titre du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP). Sur la base de ce montant, le FIDA compte disposer de ressources permettant de financer le programme de prêts et dons pour 2019 en satisfaisant au principe du flux de trésorerie durable d'un montant estimé à 1 329 millions d'USD.

Page 2, tableau 1

Le tableau est modifié comme suit:

Tableau 1
Programme de prêts et dons 2018 et ressources disponibles pour engagement 2019

	<i>Total programme prêts et dons 2018 (hors ASAP)</i>	<i>Total ressources disponibles pour engagement 2019</i>
Total	407 millions d'USD 1 215 millions d'USD	1 329 millions d'USD

² Le niveau du programme de prêts et dons indiqué pour 2018 prend en compte le montant effectif des financements approuvés durant la période allant du 1^{er} janvier au 5 octobre 2018 et l'estimation la plus fiable possible des montants qui seront approuvés par le Conseil d'administration jusqu'en décembre 2018.

Page 5, tableau 2

Le tableau est modifié comme suit:

Tableau 2
Liquidité globale – solde et flux de trésorerie durable
(en millions d'USD)

	FIDA10		IFAD11		IFAD12	IFAD13	IFAD14	IFAD15	
	2017 (chiffres effectifs)		2018	2019	2020-21	2022-24	2025-27	2028-30	2031-33
Liquidités en début de reconstitution des ressources	1 328	1 348	1 329	1 588		1 670	1 840	1 974	2 204
Entrées de fonds									
Remboursements de prêts	316	361	412	913		1 674	1 997	2 314	2 475
Encaissement de contributions ^a	411	310	480	867		1 384	1 470	1 595	1 754
Emprunts	174	158	254	236		457	486	517	549
Produit des placements	32	9	9	32		72	96	111	127
Sorties de fonds									
Décaissements	(805)	(673)	(708)	(1 538)		(2 679)	(3 053)	(3 326)	(3 561)
Engagements liés aux emprunts (remboursement du principal, intérêts et frais)	(1,0)	(1,0)	(5,1)	(39)		(133)	(222)	(302)	(387)
Impact de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	(17)	(10)	(8)	(13)		(7)	(5)	(3)	(2)
Dépenses administratives et autres postes budgétaires	(152)	(170)	(171)	(378)		(597)	(635)	(675)	(717)
Immobilisations	(4)	(3)	(3)	-		-	-	-	-
Variations internes des fonds et variations de change	66	-	-	-		-	-	-	-
Autres flux de trésorerie	-	-	-	-		-	-	-	-
Liquidités en fin de reconstitution des ressources	1 348	1 329	1 588	1 670		1 840	1 974	2 204	2 442
Total des sorties de fonds ^b	913	857	896	656		1 139	1 305	1 436	1 556
Exigence de liquidité minimale	548	514	538	394		683	783	861	933
Liquidités/Total des sorties de fonds (en pourcentage) ^c	148	155	177	255		162	151	154	157
Programme de prêts et dons durable ^a	-	407 1 215	1 759	1 741		3 721	3 955	4 204	4 469

^a Hors ASAP.

^b À partir de FIDA11, le montant total des sorties de fonds, l'exigence de liquidité minimale et le pourcentage des liquidités par rapport aux décaissements correspondent à la moyenne de la période de trois ans couverte par la reconstitution des ressources.

^c L'exigence de liquidité minimale est fixée à au moins 60% des sorties de fonds annuelles brutes.